

LA BROCANTE A LILI

33 ème Brocante/Vide-Grenier

Organisée par le Club Artistique Longpont

Dimanche 9 septembre 2018

Parc du Gymnase des Garences

Voie des Osiers (Rue du Docteur Darier)

91310 LONGPONT SUR ORGE

DOSSIER D'INSCRIPTION

**PARKINGS
GRATUITS**



**DE 7H30
A 18H30**

DOSSIER A RETOURNER COMPLET AU PLUS TARD LE 1er SEPTEMBRE 2018

à **Alain DEMISSY 40, rue du Maréchal Foch 91310 Leuville sur Orge**

Avec:

Votre règlement à l'ordre du C.A.L

Pour les nouveaux inscrits ajouter: Photocopie recto/verso d'une pièce d'identité
Photocopie d'un justificatif de domicile récent

Nom, prénom:.....

Adresse:.....

Téléphone:.....

Adresse email

Nombre de mètres linéaires souhaités:
(minimum 3 ml, prof. 3 ml)

.....ml

Prix du ml = 7€

.....€

Règlement à effectuer.....ml x 7€ =

Fait à:....., le:.....

Contact: 06 64 63 53 70 ou clubartistiquelongpont@gmail.com

Ce bon tient lieu d'inscription définitive, et
comprend également l'acceptation du règlement intérieur ci-dessous

REGLEMENT INTERIEUR DE LA BROCANTE

- Le montage des stands se fera le matin entre 5h00 et 7h30.
- Le démontage ne pourra se faire qu'à partir de 18h30, par respect vis à vis du public et des autres exposants.
- Le numéro d'emplacement de chaque exposant lui sera communiqué avant son arrivée sur place, et il sera guidé jusqu'à celui-ci par des membres de l'organisation.
- Pour des raisons de sécurité et d'intervention éventuelle de secours, aucun véhicule ne pourra être conservé sur place, sauf accord de l'Organisateur.
- Les stands seront réservés jusqu'à 8h00. Passé ce délai, le Club Artisanal Longpont se réservera le droit de disposer des stands vacants et aura la possibilité de les louer de nouveau.
- Le respect des limites de stands est obligatoire, il ne sera admis aucun débordement, sauf après accord de l'Organisateur. Aucune marchandise neuve ne pourra être vendue.
- Aucune marchandise ne devra rester sur place une fois la manifestation achevée.
- Le tracé des emplacements se faisant la veille de la manifestation avec une peinture appropriée, il ne sera admis aucune réclamation possible quant au séchage de celle-ci qui pourrait occasionner des taches, soit sur les vêtements, soit sur les articles exposés.
- Aucune boisson ou nourriture ne pourra être vendue sur le site de la Brocante/vide grenier, le Club Artisanal Longpont se réservant ce droit.
- Aucune demande de remboursement ne pourra être reçue en cas de conditions météorologiques défavorables, ou de désistement tardif.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE NON PARTICIPATION
A 2 AUTRES MANIFESTATIONS DE MÊME NATURE POUR LES PARTICULIERS
(Article R321-9 du Code pénal)

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom

Né(e) le

à Département : Ville :

Adresse :

Code postal

Ville

Tél.

Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par:.....

N° immatriculation de mon véhicule :
.....

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation

ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LES PROFESSIONNELS

Je soussigné(e),

Nom : Prénom

Représentant la Société/Association/., (Raison sociale) :

.....

N° de registre du commerce/des métiers : de

.....

dont le siège est au (adresse):

.....

ayant la fonction de : dans la personne morale.

Adresse du représentant :

.....

CP

Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

Etre soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.

Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation